JUILLET 2015

74

"le cramignon"

« Au-delà de l'aide matérielle »

Bulletin bimestriel de liaison entre Conférences et Centres
de la Société de St-Vincent de Paul en Province de Liège

SOMMAIRE

Page 1

- *Edito : Image de soi… (J.Grandjean)*

Page 2

- *Nouvelles des entités :*
  . Formation à l'écoute (Part.1)
  . Les Filles de la Charité quittent Ans (Suite). (Ch.P)

Pages 3 & 4

- *Echos de l'Assemblée Générale du 6 juin 2015, (J.G.)*

Page 5

- *Informations complémentaires A l'A.G. 2015 (FEAD, AFSCA , distribution, invendus…) (MB)*

Page 6

- *Agenda des activités :*
  . Namur, 16/10 – Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté.
  . SVP St Vincent (Liège)
  . SVP Beyne-Heusay
- *Prochain Cramignon (n° 75)*
- *SSVP sur Internet*

Page 7

- *Le Conseil Provincial vous parle (petits rappels) :*
  - *Rapports annuels 2014*
  - *Denturistes : prothèses dentaires amovibles.*
- *Un **S.O.S.** de Loncin !*
- *La **B.A.L.** change de siège…*
- *Une « FOSPI » dans notre province.*
- *Formation : je suis V.I.P. (Volontaire Impliqué en Pauvreté).*

EDITORIAL : IMAGE DE SOI

Plus ou moins consciemment, notre comportement traduit une image que l'on veut transmettre aux autres. Le fait d'aller ou non en vacances quand on en a les moyens fait partie de cette image puisque c'est un sujet qui sera évoqué avant ou après celles-ci. La publicité qui nous envahit, le plus souvent avec ses faux besoins ou besoins dérisoires et qui axe ses campagnes sur le jeune, le beau, le fort, le riche, peut évidemment influencer l'image que l'on souhaite montrer. D'autres média radio ou télévision diffusent aussi pas mal d'émissions où l'on veut donner le sentiment d'être heureux et de s'amuser en forçant le rire ou en faisant applaudir sans raison particulière.

Même si tout cela n'est qu'apparence, pour celui qui a peu pour vivre, qui habite un logement (quasi) insalubre, la société lui renvoie régulièrement ces messages ranimant son sentiment d'échec. Lui aussi pourtant, il souhaite se construire une certaine image, pour les siens et aussi vis-à-vis des autres. Cela le conduit parfois à des achats (*smartphone®* ou *ipad®* récent, écran TV dernier cri….) qui nous paraissent déraisonnés par rapport à ses besoins essentiels. Mais par cette acquisition, il peut se valoriser vis-à-vis de lui-même et des siens et projeter une image plus positive vers l'extérieur. Ceci est important pour (sur)vivre surtout si on n'a pas d'autres possibilités pour améliorer son image.

Comprenons-le.

Bonnes vacances à tous, ici ou ailleurs, sans oublier nos frères défavorisés.

Jean Grandjean

*Les articles paraissant dans le Cramignon à titre nominatif n'engagent que leur(s) auteur(s**). Le Conseil Provincial de Liège ne peut en être tenu pour responsable.***

5 & 12 juin 2015 – FLERON

Formation à l'écoute.

Deux fois six heures consacrées à « l'écoute active », les 5 et 12 juin ! Du soleil, 17 participants motivés et une formatrice exceptionnelle : un cocktail réussi dont chacun gardera l'ingrédient qui fait sens pour lui et qu'il sera en mesure d'appliquer !
D'emblée, une règle d'or est apparue : « Regarder l'autre avec ses propres lunettes » pour percevoir ses besoins, ses envies, ses priorités, ses émotions.

Pour aiguiser notre regard, dix cas ont été soumis en début de formation puis réexaminés en fin de parcours. En voici un :
« Dans le cadre de votre volontariat à la SSVP , vous rendez régulièrement visite à une dame isolée vivant dans la précarité. La tenue de sa maison laisse à désirer : elle ne nettoie pas très souvent, a beaucoup d'animaux qui salissent. A l'évidence elle n'accorde aucune importance au rangement » Comment allez-vous réagir ? Expliquez et argumentez.

Chers Confrères, pourquoi ne pas vous livrer à cet exercice en réunion ? Après une lecture silencieuse et personnelle, partagez vos réflexions !

Ainsi, sur base des exercices effectués, les participants ont pu expliquer et expérimenter quelques grands principes de la communication interpersonnelle : les freins et les attitudes favorisant l'écoute active, la reformulation, la place du verbal et du non verbal. Ils vous livrent ici les conclusions qui les ont interpellés.

« L'Homme a deux oreilles et une seule langue, pour écouter deux fois plus qu'il ne parle »
Zénon de Citium (+/- 270 av. J-C)

L'écoutant
N'EST PAS UN SAUVEUR …
N'EST PAS UN MAGICIEN
Il assiste l'écouté dans son propre cheminement ;
Il crée l'atmosphère, un climat positif ;
Il est comme un miroir : il reflète l'écouté mais ne le commande pas

L'écouté
Est une personne LIBRE
→L'ACTEUR de sa vie, de ses problèmes, du moment qu'il passe avec vous.
→Notre GUIDE : LUI SEUL SAIT CE QUI EST BON POUR LUI.

Notre efficacité :
Permettre à la personne de dire ce qu'elle a à dire…et jusqu'où elle veut le dire !

« Ecouter », ce n'est PAS :
Résoudre le problème à tout prix, calmer l'angoisse à tout prix, faire parler l'autre à tout prix, trouver des solutions à tout prix…

« Ecouter », c'est ETRE AVEC.

Un immense merci à l'Equipe de Fléron qui nous a reçus et régalés de délicieux casse-croûte !

(Suite au prochain numéro)
Christiane Preud'Homme

Les Filles de la Charité quittent ANS *(Historique – Source : Wikipedia)* ***(Suite du Cramignon n° 73).***

Le 29 novembre 1633, en accord avec monsieur Vincent, Louise réunit sous son toit quelques paysannes pour les former. **C'est le début de la compagnie des filles de la Charité**. Le 25 mars 1642, Louise et quatre des premières sœurs font vœu de s'offrir totalement au service du Christ en la personne des pauvres. Liés par une étroite collaboration et une grande amitié, Louise et monsieur Vincent répondent ensemble aux appels des plus démunis de leur temps, grâce à la nouvelle compagnie qu'ensemble ils ont établie : éducation des enfants abandonnés, secours des victimes de la guerre de Trente Ans et de la Fronde, soin des malades à domicile ou dans les hôpitaux, service des galériens et des personnes handicapées mentales, instruction des filles du peuple, participation à la création de l'hospice du Saint-Nom de Jésus et de l'hôpital général de Paris, rien n'arrête ces nouvelles sœurs non cloîtrées, ces filles « de plein vent », qui ont pour voile « la sainte modestie », « pour monastère une maison de malade, pour cellule une chambre de louage, pour cloître les rues de la ville, ou les salles des hôpitaux » et pour devise : « La charité de Jésus Crucifié nous presse ». Louise de Marillac s'éteint le 15 mars 1660, quelques mois avant Vincent de Paul, à l'âge de 69 ans.
Louise de Marillac sera béatifiée le 9 mai 1920 par Benoît XV, canonisée le 11 mars 1934 par Pie XI, et proclamée patronne des œuvres sociales en 1960 par Jean XXIII. *Christiane P.*

Chers vincentiens,

Je voudrais à nouveau remercier les responsables de La Tchicass pour nous avoir permis de réaliser cette réunion dans leurs locaux particulièrement bien adaptés en raison de leur localisation assez centrale pour la plupart de nos entités.

On parle beaucoup du devoir de mémoire qui me semble important aussi pour nos confrères décédés qui ont parfois aidé les démunis pendant de nombreuses années. Nous avons été informés des décès de Mesdames Boskin-Andres de Spa, Halleux-Petit de St Vincent Liège, Vandenbosch de Ferrières et Messieurs Bonhomme de l'Accueil Verviers, Faust de St Vincent Liège dont le Cramignon s'est fait l'écho. (*Quand vous avez connaissance du décès d'un vincentien, je pense qu'il est important de nous le faire savoir*). Je propose que chaque représentant nomme les personnes décédées dans leur entité dont nous n'avons pas pris connaissance (néant).

Rapport d'activités :
Chacun, en principe, connait ce que la Société Saint-Vincent de Paul fait pour vos Entités. Sans être exhaustif, je citerai la notoriété de la Société et les avantages qu'elle procure au niveau des assurances ou des exonérations fiscales.
Plus important encore, il y a les aides directes du Conseil national (C.N.) et/ou du Conseil provincial (C.P.), qu'elles soient récurrentes ou ponctuelles ou encore les appels à projets. Au niveau du CP, la mise à disposition de locaux permettant d'assurer les activités de certaines entités, la collaboration avec l'Institut de denturologie permettant le placement de prothèses dentaires amovibles gratuites pour nos bénéficiaires, l'organisation de formation que nous démarrons ce mois-ci, la diffusion d'informations utiles via notre réseau Email ou dans notre bimestriel le Cramignon.

Nous visitons régulièrement des entités de la province pour les conseiller ou les aider à résoudre leurs difficultés….

Mais vous êtes-vous déjà posé la question : *qu'est-ce que je peux faire pour la Société de Saint-Vincent de Paul ?*
Le plus évident est de participer à la promotion et à la croissance de la SSVP en indiquant votre appartenance dans vos courriers et vos diverses activités. Dans une société comme la nôtre, il est impératif de réfléchir aux divers moyens d'améliorer l'aide aux personnes défavorisées par notre travail en réseau tant au niveau interne qu'externe.

De nombreuses associations s'occupent aussi d'aide ou d'action sociale ce qui nous oblige à nous rénover continuellement pour éviter d'être marginalisé. De manière générale, notre spécificité doit être marquée non seulement par une empathie chrétienne envers les personnes aidées mais également par une bonne entente entre les personnes actives au sein de nos associations. Les notions d'amitié et de pardon doivent être centrales pour nous. Les problèmes personnels ou interpersonnels ne doivent en aucune façon affecter le fonctionnement des entités vincentiennes. Quand de tels disfonctionnements viennent sur la place publique, cela nuit énormément à notre Société. Il en est de même quand des propos agressifs sont tenus par des vincentiens dans des réunions entre acteurs sociaux.

Nous comptons donc sur votre créativité pour trouver différentes façons d'affirmer l'image de notre Société et, pourquoi pas, vous investir progressivement dans le Conseil provincial. Nous pensons que d'ici 5 ans, une nouvelle équipe devrait diriger le Conseil Provincial, même si certains administrateurs actuels pourraient toujours y rester.

Je voudrais maintenant brièvement rappeler les activités organisées sous l'égide du Conseil provincial :

Convention avec l'ASBL Institut de Denturologie :
Les stages des étudiants en denturologie vont reprendre en septembre mais les inscriptions sont peu nombreuses actuellement. A ce jour, je n'ai que 8 demandes alors qu'il en faudrait environ 40 pour septembre. Je compte donc sur votre collaboration *(plus de détails dans ce Cramignon, page 7).*

Ecole de devoirs Ozanam :
Pour cette 4ème année, nous avons pu bénéficier au second semestre de 2 stagiaires « assistante sociale » de troisième année. Avec 3 à 6 volontaires suivant les disponibilités, nous ne pouvons pas aller au-delà des 11 élèves inscrits. A côté d'enfants issus de l'immigration, nous en avons aussi de milieux défavorisés. Pour les mêmes raisons que l'an dernier, les frais sont réduits puisque La Cordée nous fournit l'essentiel de l'alimentaire et qu'aucun frais de déplacement n'est demandé.
Nous recherchons toujours des volontaires pour étoffer l'équipe et éventuellement pour ouvrir l'école un second jour chaque semaine.

Evolution des entités vincentiennes de la province :
Les deux Conférences d'**Ans** ont fusionné début 2014 sous l'égide de « Sts Martin, Marie, Vincent ». Il est évident que quelques entités ne sont plus très actives par manque de recrutement, **ce qui doit pourtant être un souci constant.**

C'est le cas pour nous aussi, et l'intégration d'une association de **Moresnet** dont je vous parlais déjà l'an dernier s'est finalement concrétisée en mai 2015.

(Suite page suivante)

Echos de l'Assemblée Générale du 6 juin 2015 – La Tchicass (suite) *par J.Grandjean*

Relation avec les entités vincentiennes et représentation de la Société *:*
Outre les réunions habituelles dans des ASBL chrétiennes ou institutionnelles ou les visites dans vos entités, suite à des difficultés diverses dans certaines entités et les changements en matière de redistribution des vivres nous avons dû participer ou organiser de nombreuses réunions dont on peut trouver l'écho dans nos rapports de CA au nombre de 6 en 2014 (nous en sommes déjà à 5 pour 2015). En particulier, l'absence de remplacement du responsable au Relais St Joseph de Verviers a conduit à une implication directe du Conseil provincial dans diverses réunions et depuis janvier à une gestion transitoire du Relais afin de poursuivre l'aide aux démunis. Je tiens ici à remercier Christiane et Jean Preud'homme qui assurent l'essentiel de cette gestion. L'an dernier, je vous parlais également d'un recentrage du stockage des vivres à Verviers et environs. Vu les soucis au niveau du Relais St Joseph, un lieu de stockage unique a été établi dans les locaux de Réverval, une émanation du Relais social urbain de Verviers regroupant le milieu associatif verviétois.

Toutes ces réunions nous permettent d'avoir une bonne perception de vos activités et difficultés. D'autre part, le Cramignon, envoyé six fois par an aux responsables des entités de la province, reste un lien privilégié avec l'ensemble des membres de vos entités. Des informations utiles à tous y sont transcrites. Il est donc important que ce bimestriel soit distribué à tous vos membres.

Le blog est un autre lien à votre disposition. J'y ai posté 14 notes. L'audience a été plus élevée qu'en 2013 et en moyenne correspond à 16 visites/jour.

Plus ponctuel, j'ai rédigé un petit diaporama Power point sur la Société Saint-Vincent de Paul en Province de Liège que j'ai présenté au Relais social au Pays de Liège. Je peux évidemment faire une telle présentation ailleurs (20-30 minutes suivant les questions) si certains le souhaitent ou vous le faire parvenir.

Principales participations à des manifestations :
Sans entrer dans les détails, la Société a été représentée au Salon du volontariat, aux réunions de la Coordination diocésaine, à des réunions du Centre liégeois de service social, à la Table alimentaire de Liège, à une journée d'Evangile et Vie, à la journée associative de Vivre Ensemble…..

Gestion
15 rapports 2014 sont toujours manquants. Les disparités énormes des années précédentes entre les différentes entités dans l'aide directe, sans tenir compte des distributions et services, ainsi que dans les avoirs fin d'année demeurent toujours. Des avoirs pour de nombreuses années de fonctionnement ne se justifient en rien.
Sur la base des rapports 2009-13 les données chiffrées suivantes sont obtenues :

Années :	2009	2010	2011	2012	**2013**
Volontaires	1128	1199	1216	1213	1296
Famill. aidées	6707	7509	8219	6607	**8078**
Person. aidées	19094	20737	21178	17461	**20720**
Aides directes	670.852 €	553.602 €	564.417 €	546984 €	**520498 €**
Avoirs fin	1.711.495 €	1.493.937 €	1.669.022 €	1939965 €	**2467935 €**

Si le nombre de familles et donc de personnes aidées ont augmenté par rapport à 2012, la somme des aides directes a encore diminué. En fait, depuis 2009, elle a constamment diminué, passant de 670852 à 520498 €.

Cela conjugué avec des avoirs n'ayant jamais été aussi élevés, que faisons-nous de la solidarité vincentienne ? Bien sûr, d'autres services que des aides directes sont fournis par de nombreuses entités pour essayer de remettre debout toutes ces personnes précarisées mais ces données sont quand même fort contrariantes.

Nomination(s), démission(s)
Mr Michel Maas, (président du Centre Entraide et Partage et de la Conférence fusionnée à Ans) a été nommé administrateur. Mr Jean Preud'homme et Mme Claire Lejeune, dont le mandat d'administrateur était échu, ont été réélus, respectivement pour 2 et 4 ans.
Quant à la présidence, elle m'a été à nouveau confiée pour un an.

Informations récentes :
Inscription aux stations de plein air au Château de Hollogne (un Email circulaire a été envoyé aux entités SVP concernées). M. Bouly a résumé les nouvelles règlementations en matière de distribution des vivres tandis que Christiane Preud'homme a rappelé l'importance des formations qu'elle organise ainsi que l'utilité des fiches rédigées dans le cadre de la FOSPI (*des détails sur ces différents aspects paraîtront ailleurs dans ce Cramignon*).

Pour terminer, je voudrais remercier tous les administrateurs pour le travail effectué dans une bonne ambiance au service de tous.

Jean Grandjean, Président.

Les membres qui le souhaitent peuvent obtenir un détail du Budget 2015, en ce compris le budget de fonctionnement du Conseil Provincial. Ceci fait suite à une question posée en Assemblée Générale. Contacter le Président.

Règles à respecter pour la distribution des aides alimentaires et surplus (CEE et B.A.L.) par des associations caritatives reconnues.

1° Association reconnue :

Pour être considérée comme *reconnue* l'association caritative doit être répertoriée par **la Banque Alimentaire de Liège** (B.A.L.) ou être sous couverture d'une autre association reconnue.
C'est le cas de la plupart des Conférences (Associations de fait), qui sont sous couvert d'une ASBL (de la SSVP ou non) reconnue.
La Banque Alimentaire a émis le souhait que, quel que soit le statut de nos Conférences, **TOUTES aient un numéro d'enregistrement à la B.A.L.**
Pour contacter la BAL (inscription) :
www.Foodbank-Liège.be

L'Association peut également avoir été reconnue par une **administration locale** (par exemple, le C.P.A.S. de la commune où est implantée l'association caritative). Si tel est le cas, il lui sera de toute façon utile de demander un n° d'agréation à la BAL, ne serait-ce que pour pouvoir bénéficier de l'apport de vivres émanant de la Banque Alimentaire de Liège.

2° Inscription AFSCA

Toute association, quel que soit son statut (ASBL ou Ass. de Fait), dès lors qu'elle DISTRIBUE des vivres, et même si elle ne les stocke pas, doit demander un n° d'inscription à l'AFSCA.
Pour obtenir ce numéro, site :
www.favv.be/upc/**liege**.asp.
Dans le menu déroulant qui apparaît à gauche, cliquer s/ « ***agréments, autorisations et enregistrements*** ». Le détail des opérations à effectuer pour s'inscrire est indiqué.

3° Conditions requises pour l'obtention d'un colis CEE (FEAD), Campagne 2015.

Pour la Campagne 2015, la seule norme restant en vigueur pour l'attribution d'une aide FEAD est le **seuil de pauvreté CEE.**
Ce seuil de pauvreté (base EU-SILC **2012** !) est fixé actuellement à :
1.003 € nets /Mois pour un **isolé**;
2.106 € nets / Mois pour un **ménage de 2 adultes et 2 enfants**.
Pour les familles dont la composition est différente, il faudra faire une « règle de 3 » : chaque personne en plus de la première vaudra (2.106-1.003 / 3 = **368 €**), à ajouter aux 1.003 base.
Exemple : famille de 5 personnes = 1.003 + (4 x 368) = 2.475 € nets.
Remarque : ces montants sont ceux calculés sur base des chiffres CEE 2012 (revenus de 2011). Il a été prévu qu'ils seraient revus « dans le courant 2015 ». A suivre !
Pour actualiser l'information :
www.lutte**pauvrete**.be/chiffres_minimum.htm *(Tableau 15m).*
Les CPAS locaux ayant été informés, une attestation de leur part (nominative, et indiquant le nombre de personnes composant la famille) suffit évidemment pour attribuer le colis alimentaire. Pour les demandeurs ne possédant pas cette attestation, et si une Convention a été signée, attribuant à l'association la faculté de définir elle-même si la personne peut ou non recevoir une aide alimentaire FEAD, il sera nécessaire de demander les informations permettant de fixer le montant des revenus mensuels, et comparer ensuite avec le seuil de pauvreté CEE.
Attention toutefois à ne pas être trop intrusif, les associations n'ayant pas le même mandat qu'un C.P.A.S. ou qu'une commune, par exemple… Bien souvent, il faudra se contenter de ce qu'on voudra bien nous dire !

4° Le problème des « invendus » de grandes surfaces (ou autres)

Une récente décision des services de la TVA (**Réf.ET.127.958 dd. 21.05.2015**) permet désormais aux associations caritatives d'enlever directement les invendus auprès des grandes surfaces et même des petits commerçants, sans devoir repasser par la B.A.L., tout en gardant, pour le donateur, la faculté de ne pas devoir payer de la TVA sur ses dons.
…Mais pas n'importe quelle association : pour en bénéficier, il faudra :
. disposer de l'autorisation écrite du **CPAS de la commune** sur laquelle le commerce est implanté (Essayez donc de regrouper vos commerces dans VOTRE commune !), **sous forme de CONVENTION**, datée et signée, à signer par les 2 parties.
Cette Convention précisera :
. La reconnaissance de votre association comme « caritative »
.que vous avez les capacités de distribuer, dans de bonnes conditions, les produits alimentaires « encore de bonne qualité », distribués gratuitement.
. que vous ne pouvez utiliser les produits alimentaires à des fins commerciales.
. **Un document descriptif détaillé doit être établi pour chaque don** :
Il devra préciser :
. la date de la transaction ;
. la dénomination (sociale), l'adresse et le n° d'identification TVA du donateur assujetti ;
. la dénomination (sociale) du bénéficiaire, son adresse, son n° d'entreprise ;
. une description exacte et complète des produits alimentaires concernés ;
. les quantités données à titre gratuit (par litre, kg, nombre).

Pour plus d'informations :
(Via Google) : « décision TVA n° ET.127.958 dd.21.05.2015 ».

Michel Bouly.
085 / 23 40 88 (journée).

AGENDA DES ACTIVITES SSVP DANS NOTRE PROVINCE… (ou ailleurs)

NAMUR 16 octobre 2015
En matinée et jusqu'à 21h30

JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Grande journée et soirée de mobilisation, en partenariat avec le monde associatif et les syndicats la CSC et la FGTB wallonnes.

L'APPAUVRISSEMENT TOUCHE TOUT LE MONDE…,
JUSQU'À LA DÉ-PRIVATION DE LA VIE PRIVÉE DES PLUS APPAUVRIS !
L'APPAUVRISSEMENT ATTEINT TOUTES LES RICHESSES COLLECTIVES !

De plus amples informations seront fournies dans le Cramignon n° 75 (Septembre 2015)
Contact : m.collard@rwlp.be – 081 / 31.21.17

17 OCTOBRE
18H30

Conférence St Vincent de Paul
PAROISSE ST VINCENT
4020 LIEGE
SOUPER AVEC ANIMATION
25 € par personne

17 OCTOBRE **La Conférence St Vincent de Paul**
de **BEYNE-HEUSAY**
Vous invite cordialement à son deuxième
SOUPER LIEGEOIS
qui se tiendra à la Salle St Barthélemy,
rue Cardinal Mercier, 28 – Beyne-Heusay.

Au MENU : souper du terroir.

*La soirée sera animée par **Mr Paul-Henri Thomsin**, qui nous revient pour nous faire découvrir d'autres facettes de notre bon Wallon Liégeois.*

BIENVENUE A TOUS !
Pour plus de renseignements :
Marie-Paule Fontaine – 04 / 358 49 20.

Site WEB de la Province :
http://ssvplg.hautetfort.com
Si vous souhaitez y insérer des textes (en **pdf** si possible) et /ou des images (en format **jpg** si possible), vous pouvez les envoyer à
J.Grandjean@ulg.ac.be

Site WEB national :
http://www.vincentdepaul.be

Site WEB de la Fospi :
http://fospi.over-blog.com

Editeur responsable :
Jean Grandjean,
Rue du Chêneux, 3 - 4130 Esneux

N'hésitez pas
*à communiquer au CRAMIGNON (suffisamment à temps !) **les dates et détails de vos festivités** : vous serez ainsi assurés de la plus grande audience possible parmi les amis Vincentiens*

POUR LE PROCHAIN CRAMIGNON (N° 75)

Merci de nous faire parvenir, avant le 20.08.2015 prochain, vos articles destinés à notre n° 75
(qui paraîtra en septembre 2015)
Rédaction et administration
*(c/o **Mme FRANZ**)*
rue de l'Ecole technique provinciale, 14 - 4040 Herstal
Tel. 042/64.99.65 - Fax 042/64.36.79
*Email : **consprovlg@skynet.be***

LE CONSEIL PROVINCIAL VOUS PARLE… (petits rappels aussi !)

RAPPEL : Rapports annuels 2014

J'attends toujours certains rapports et vous demande de vérifier que vous avez complété toutes les rubriques, notamment le nombre de familles et de personnes différentes aidées en 2014. Ces omissions sont déjà apparues dans les premiers rapports reçus. *J.Grandjean*

RAPPEL : Prothèses dentaires amovibles (totales ou partielles) gratuites

Les stages des élèves de denturologie reprendront en septembre prochain. Vous pouvez donc m'envoyer les inscriptions via le responsable (président) de votre entité. Pour cela, j'ai besoin de connaître les nom, prénom et numéro de tél. ou GSM de chaque bénéficiaire de votre entité. Il est aussi utile de savoir si la personne n'a plus de dents (pas de chicots non plus) auquel cas, elle peut être inscrite directement. Dans les autres cas, il est nécessaire que les dents soient en bon état et d'effectuer si nécessaire une ou plusieurs visites chez le dentiste pour qu'il en soit ainsi. Cela est indispensable pour que les prothèses puissent être mises, si ce n'est pas le cas, la personne sera renvoyée chez le dentiste. Comme par le passé, je contacterai directement les personnes et leur fixerai un rendez-vous.

Les stages ont lieu uniquement le samedi (avant ou après-midi selon les disponibilités) 14, rue de l'Ecole technique à 4040 Herstal. *J.Grandjean.*

UN APPEL A LA SOLIDARITE de la part de la Conférence de LONCIN :

La Conférence SSVP de Loncin recherche, pour l'un de ses protégés, une **voiture en don** (ou à un prix symbolique), afin d'obtenir un emploi. L'intéressé est un jeune qui mène une vie correcte, méritant, courageux et volontaire, isolé et sans famille.

Merci d'avance pour lui.

J.Crismer, Président.
(04 / 263 59 44)

S.O.S.

FORMATION :

JE SUIS V.I.P. !

(Volontaire Impliqué en Pauvreté)

Il n'est pas toujours facile, en tant que volontaire, de faire face à des personnes en situation de pauvreté, de précarité…

Une meilleure compréhension de la pauvreté ?

Une attitude adaptée pour accompagner au mieux ?

Quoi ? Formation de deux jours.

- 1er jour: réalités de la précarité. Chiffres, mécanismes, clichés et vécus.

- 2e jour: quels sont les freins et les facilitateurs d'une bonne relation et d'une bonne communication entre le volontaire et le bénéficiaire en situation de précarité ? Comment développer une juste attitude ?

Quand ? Les jeudis 17 et 24 septembre 2015 / de 9h à 16h30

Où ? « VIVRE ENSEMBLE » (Rue Chevaufosse, 72 – 4000 Liège)

Infos et inscriptions : paul.rixen@entraide.be

0472 / 63 43 91 *(Nombre de places limité – PAF : 10€)*

INFO – INFO – INFO – INFO

La BANQUE ALIMENTAIRE DE LIEGE

change de siège !

Depuis peu, le siège social de la B.A.L. a été transféré :

Avenue de Jupille, 19 / Local 8 b à 4020 Liège.

Désormais, les courriers administratifs doivent être envoyés à cette adresse.

Le téléphone n'est pas encore opérationnel pour l'instant, mais vous pouvez laisser un message à la permanence du *Liège Business Centre* (+32 **4 370 93 10**) (V.Bessems ou J.Crahay).

RAPPEL : Une « FOSPI » dans notre province

Des « fiches-Actions»

Lors de L'A.G. 2014, un dossier de cinq « Fiches-actions » a été présenté et remis aux entités présentes ou représentées.

Aussi, les membres de la Fospi (Formation et spiritualité) supposent que les Confrères et Consoeurs ont eu l'occasion de parcourir l'un ou l'autre sujet, d'utiliser quelques pistes proposées et souhaitent maintenant réagir, poser des questions, évaluer la recherche qui a été faite.

Dès lors, le moment n'est-il pas venu de faire le point et d'envisager ensemble un **programme de formation** le plus pertinent possible, établi en fonction des besoins prioritaires de votre conférence ou de votre centre ?

Après « L'écoute active » des 5 et 12 juin, place à …. ???? C'est à vous de voir !

Contact **:**

Christiane Preud'homme
Tél . 04/275 12 74